

INFOLETTRE



VOTRE BULLETIN D'INFORMATION DE LA FINANCIERE BANQUE NATIONALE



CELIAPP

BONNE NOUVELLE ! Le **CELIAPP** est présentement disponible chez Financière Banque Nationale ! Vous avez des questions ? Nous avons les réponses ! N'hésitez plus et contactez dès maintenant monsieur Louis-Alexandre Pépin pour en discuter.

Comment ça fonctionne, le CELIAPP?

Le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété permet aux acheteurs d'une première habitation de cotiser jusqu'à 8 000 \$ par année, avec un plafond à vie de 40 000 \$.

Pourquoi le CELIAPP est le bon compte pour moi?



Parce que le CELIAPP peut vous aider à acheter une première propriété

Le CELIAPP est un nouveau régime enregistré qui peut vous aider à épargner à l'abri de l'impôt pour l'achat d'une première propriété.



Parce que vos cotisations vous font économiser de l'impôt

Vos cotisations au CELIAPP sont déductibles d'impôt et vous permettront de réduire votre revenu imposable de l'année courante.



Parce que vos cotisations CELIAPP peuvent servir à autre chose qu'une mise de fonds

Si vous décidez d'utiliser ce montant pour autre chose qu'une propriété, vous pouvez transférer l'argent vers un REER ou un FERR, sans affecter votre plafond de cotisation.

RAPPEL COTISATION CELI ET REER



CELI 2024

Le plafond annuel du compte d'épargne libre d'impôt (**CELI**) augmente à 7 000 \$ pour l'année 2024, confirme l'Agence de revenu du Canada sur son site web. Auparavant, ce dernier était de 6 500 \$. Le montant admissible est maintenant de 95 000 \$.

Fait à noter, à sa création en 2009, le **CELI** avait vu son plafond fixé à 5 000 \$, puis il avait évolué en suivant cette indexation : il était passé à 5 500 \$ dès 2013.

Seule l'année 2015 avait été marquée par une exception à cette indexation, le plafond ayant été porté à 10 000 \$. De 2009 à 2023, les Canadiens âgés de 18 ans et plus auront pu verser jusqu'à 88 000 \$ sur leur **CELI** !



REER 2024

Il existe un montant maximal de cotisations que vous pouvez placer dans votre REER pour l'année en cours. Pour connaître ce montant et déterminer votre plafond, il vous suffit de consulter l'avis de cotisation que l'Agence du revenu du Canada vous a fait parvenir à la suite de votre déclaration d'impôt de l'année précédente.

18 % de votre revenu de l'année précédente. De façon générale, votre cotisation maximale est le plus petit de ces deux montants, soit 30 780 \$ (plafond 2023), soit 18 % du revenu que vous avez gagné l'année précédente. Néanmoins, plusieurs facteurs peuvent faire varier ce plafond. N'hésitez pas à consulter votre conseiller en placement afin de le déterminer.



Louis-Alexandre Pépin, Pl. Fin., CIMMD
Conseiller principal en gestion de patrimoine et gestionnaire de portefeuille

Récipiendaire du prix RECONNAISSANCE
DE L'EXCELLENCE 2019



450 462-6383 ou 1 855 362-2552



louis-alexandre.pepin@bnc.ca



1040, rue du Lux Suite 710
Brossard (Québec) J4Y 0E3



Brigitte Quézel
Associée en gestion du patrimoine

Membre Club Élite FBNGP 2021



450 462-6391 ou 1 855 362-2552



brigitte.quezel@bnc.ca



1040, rue du Lux Suite 710
Brossard (Québec) J4Y 0E3

Financière Banque Nationale / National Bank Financial. Tous droits réservés 2023.



[Conditions d'utilisation](#)

[Politique de confidentialité](#)

[ABC de la sécurité](#)

MISE EN GARDE

Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables; toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles pourraient s'avérer incomplètes. Les opinions exprimées sont fondées sur notre analyse et notre interprétation de ces informations et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés aux présentes. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Financière Banque Nationale.

Les titres ou les secteurs d'investissement mentionnés aux présentes ne conviennent pas à tous les types d'investisseurs. Veuillez consulter votre conseiller en placement afin de vérifier si ces titres ou secteurs conviennent à votre profil d'investisseur et pour avoir des informations complètes, incluant les principaux facteurs de risques, sur ces titres ou secteurs. Le présent document n'est pas une analyse de recherche produite par le Service de recherche de la Financière Banque Nationale.

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX).

Pour vos options de désinscription, [cliquez ici](#).



Joyeuses fêtes!

Nous vous souhaitons des fêtes remplies de joie,
de bonheur et d'amour entourés de ceux qui vous sont chers.
Que cette nouvelle année apporte le succès dans tous vos projets
et la réalisation de vos rêves les plus précieux.

Merci encore de votre confiance.

Joyeuses fêtes et excellente année 2024!

Louis-Alexandre, Brigitte et Marc-Antoine